

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la recommandation 4.7 modifiée par la résolution V111.13 de la Conférence des Parties contractantes

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et le mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar*. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte (s) qui l'accompagne (nt) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Dr Magloir-Désiré MOUNGANGA  
Géomorphologue, Chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique et  
Technologique (CENAREST)  
B.P. 10 961 Libreville /Tel : (241) 52 69 73 / 73 47 19  
Email : [moungang@nomade.fr](mailto:moungang@nomade.fr)

M<sup>r</sup> Côte NDJOKOUNDA  
Spécialiste en Evaluation Environnementale, Chargé d'études à la Direction Générale de  
l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)  
B.P. 3903 Libreville / Tel (241) 72.27.00  
E-mail : [mambeleg2@yahoo.fr](mailto:mambeleg2@yahoo.fr)

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

usage interne seulement

Remplie le vendredi 25 avril 2006

---

### 3. Pays : Gabon

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

---

### 4. Nom du site Ramsar : Wongha-Wonghé

Date d'inscription

N° Référence du site

---

### 5. Carte du site incluse :

Voir annexe III de la note explicative et mode d'emploi pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la liste de Ramsar) : **oui**

b) format numérique (électronique) (optionnel) : **oui**

---

### 6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude) :

0° 10' 00'' – 0° 57' 00'' Sud

09° 07' 00'' – 09° 57' 00'' Est

---

### 7. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelles grandes régions administratives elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site de Wongha-Wonghé est situé à l'ouest du Gabon, à cheval entre trois provinces : Estuaire, Moyen Ogooué et Ogooué Maritime. Il se trouve entre les districts de Libreville, Port-Gentil et Lambaréné. Le site est à une cinquantaine de kilomètres de Port-Gentil, à une trentaine de kilomètres de Lambaréné, et à près d'une soixantaine de kilomètres de Libreville.

---

**8. Elévation :** (moyenne et/ ou max. & min.)

Le site de Wongha-Wonghé est situé dans le bassin sédimentaire côtier, dans ce qui est appelé localement la plaine côtière gabonaise, comprenant un relief ondulé où les altitudes dépassent souvent les 200 mètres de hauteur, assez exceptionnel sur le bassin côtier. Les moyennes généralement mesurées situent la topographie autour de 150 à 200 mètres.

---

**9. Superficie :**

Le site Ramsar de Wongha-Wonghé est un vaste ensemble d'une superficie de 380 000 ha.

---

**10. Brève description :**

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site de Wongha-Wonghé est constitué d'une association de plateaux, des collines et de vallées forestières et savaniques ; grossièrement, le milieu est très ondulé et parsemé de vastes savanes, de nombreuses galeries forestières et de nombreux marais et marécages. Le site de Wongha-Wonghé appartient au complexe dénommé cirque de Wongha-Wonghé qui constitue une formation côtière tertiaire de sables, de grès tendres et d'argiles ; de place en place, ces collines savanisées sont creusées de grands entonnoirs spectaculaires appelés cirques d'érosion ou amphithéâtre d'érosion. Le point le plus saillant se situe au mont Ngadingo ; il culmine à près de 284 m de hauteur. Le site de Wongha-Wonghé comprend un environnement favorable au développement des espèces vulnérables telles que les éléphants de forêt. Il se caractérise par une profusion de plans d'eau, permanents et temporaires commandées par trois systèmes hydrologiques, l'Awagné, la Wézé et la Nguélie. Cette aire comprend une réserve de faune et deux domaines de chasse (annexe ci-joint 1)

---

**11. Critères Ramsar :**

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la résolution VII.11).

1 (2) (3) (4) . 5 . 6 . 7 . 8

---

**12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus :**

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification)

Critère 2 : L'éléphant (*Loxodonta africana*, VU) et le gorille (*Gorilla gorilla gorilla*, EN) étant des espèces protégées, il va de soi que leurs niches écologiques doivent être préservées de manière à assurer leur développement optimum. Sur la plage, ce sont essentiellement les tortues marines, notamment les tortues luths (*Dermochelys coriacea*, CR), mais aussi les tortues vertes (*Chelonia mydas*, EN) et les tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*, CR) qui prolifèrent entre octobre et mars de chaque année. L'Hippopotame (*Hippopotamus*

*amphibius*, VU), le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*, CITES App. II), le Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*, CITES App. II) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*, EN) se trouvent également dans le site.

**Critère 3 :** on sait que l'éléphant (*Loxodonta africana*) est le principal essaimeur de nombreuses espèces végétales telles que le Moabi (*Baillonella toxisperma*), l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Douka (*Mimusops africana*), l'Ozouga (*Saccoglottis gabonensis*). De même, certaines espèces telles que l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) qui entretient les berges des rivières et des lacs, le buffle (*Syncerus caffer*), le cobe (*Kobus defassa*), le céphalophe (*Sylvicapra grimmia*) qui sont de grands ruminants, favorisent la survie des savanes.

**Critère 4 :** le site Wongha-Wonghé représente une niche écologique importante pour le développement des éléphants de forêt (*Loxodonta africana*), généralement réfugiés dans les galeries forestières. Les associations végétales (forêt-savane) qui se développent autour de cette réserve concourent à la prolifération des grands mammifères, en particuliers éléphants (*Loxodonta africana*) et buffles (*Syncerus caffer*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*), le sitatunga (*Tragelaphus spekei*), les plus rencontrés, et qui sont facilement observables dans les savanes.

---

**13. Biogéographie** (information requise lorsque les Critères 1 et/ ou 3 et/ ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) : Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué

**a) région biogéographique :**

Le site se trouve dans la partie sud de la région écologique à l'Ouest de la côte équatoriale (Southern West Coastal Equatorial Ecoregion)

**b) système de régionalisation biogéographique** (citer la référence) :

WWF : Freshwater Ecoregions of Africa

---

**14. Caractéristiques physiques du site :**

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines- naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Cet environnement de Wongha-Wonghé apparaît comme une sorte de lourde galette surbaissée, au relief de molles collines, larges croupes convexes, voilées du tapis herbeux de vastes étendues de savane. Ce modelé sableux est creusé par place de spectaculaires cirques d'érosion, les uns en pleine activité érosive, avec des amphithéâtres de falaise vives, ravinées et croulantes, les autres, curieusement figés, comme avortés, sous le mince voile d'un couvert herbeux. A ces formes contrastées et surprenantes, s'associe un réseau de vallées mortes et un semis de petits lacs, nichés soit en tête de vallons (lacs Ngoleu, Ndaminzé, Eliwawanyé, Malon) ou épars dans la vaste cuvette des lacs Youyou.

L'ensemble comprend près de 44 000 ha de savanes réparties sur 25 000 ha de hautes plaines situées à près de 200 m de haut, et 19 000 ha de basses plaines littorales, représentant globalement près de 30% de la superficie d'une aire à 70% enforestée. Ces savanes constituent le plus vaste ensemble côtier herbacé du littoral gabonais. De ce massif organisé de manière dissymétrique de part et d'autre d'une arête faîtière médiane d'axe nord-sud, avec un versant est relativement redressé et une longue fuite des horizons vers l'ouest, diverge un réseau hydrographique rayonnant assez encaissé dans le massif, peu incisé et plus lâche dans les basses plaines. Ce réseau se partage en un bassin versant atlantique drainé par l'Awagné,

la Wézé et la Nguélie et un bassin oriental affluent du Bilangone et de l'Igombiné, vers le nord, et drainé vers le sud par le système des lacs Gomé, Ingoyo, Iwandé et les anastomosés Ouango et Oronga de l'Ogooué. Les sols du massif sont à 95% composés de sables, dont 12% de sables fins et 83% de sables grossiers ; les argiles ne dépassant pas 5% en surface. Ces sols sont très perméables, avec des horizons de surface blanc à gris, lessivés, qui dominent un horizon profond jaune à ocre.

Le climat de la région est de type équatorial de transition de la zone centrale, caractérisé par une très légère récession pluviométrique (un mois entre décembre et janvier) par rapport aux autres régions où cette récession est plus marquée. Le sous est défini dans un sous climat dénommé localement estuarien, se distinguant par un volume énorme des précipitations interannuelles (entre 2500 et 3800 mm) ainsi que du nombre de jours de pluie (entre 170 et 220). Ce sont des pluies d'origine littorale, très orageuses, qui tombent sous forme d'averses continues. L'eau n'est présente que dans les dépressions, les bas fonds; elle forme des marais et marécages, accompagnés de rivières et plans d'eau stables (lacs et marigots). Ce sont les lacs dont les profondeurs peuvent dépasser 20 m; quant aux rivières, elles sont souvent superficielles, dépassant difficilement quatre mètres de profondeur. L'eau est permanente dans les bas fonds, favorisant ainsi les forêts galeries.

---

### **15. Caractéristiques physiques du bassin versant**

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sol principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Le paysage des hautes plaines est celui des savanes essentiellement herbeuses, ponctuées çà et là de bosquets forestiers à contours net et sans transition pré-forestière. Sur les basses pentes plus riches en argile et en matières organiques, ce sont des hautes herbes. La forêt occupe la périphérie du massif, s'insinue en langues par les vallées et occupe le plancher de certains amphithéâtres et formes d'érosion. Cela manifeste que la tendance évolutive de la végétation forestière est expansive.

Le contexte climatique se caractérise par une abondante pluviométrie avec des apports de l'ordre de 2400 mm par an, avec 150 à 200 jours de pluie par an, distribués en deux saisons. Les températures moyennes annuelles sont de l'ordre de 26°, avec des amplitudes très faibles, près de 3° sur toute l'année.

L'interprétation géomorphologique du modelé de ce massif relève d'un modèle classique d'une simple cuesta avec un front oriental très mou façonné dans les sables argileux, localement entaillé de morsures d'érosion hémicycliques ou ravinantes, fonctionnelles ou stabilisées. Le passage à la dépression, évidée dans les altérations d'un substrat carcaro-marneux s'effectue insensiblement dans un long glacis. Le revers occidental, avec des unités de plateaux et de longs interfluves convexes constitue un modelé de dissection d'une ancienne surface située vers 250 -280 m par incision du chevelu hydrographique à drainage conséquent. A l'ouest, ce modelé de basses collines cède la place à une plaine marécageuse isolée de l'océan par un système de cordons littoraux. Les principaux cours d'eau proviennent d'une colline élevée se trouvant dans le site, qui s'étire en suivant le linéaire côtier, de direction sud/nord, et qui culmine à 285 m près des cirques du petit Bam Bam.

---

### **16. Valeurs hydrologiques :**

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives ; etc.

Site remarquable encore intacte, compte tenu de la très faible empreinte humaine dans cet environnement, Wongha-Wonghé est un refuge pour les espèces dont la ressource en eau est primordiale : oiseaux, mais surtout les petits et grands mammifères. L'eau se présente sous la forme de vastes marécages ou des lacs avec de nombreuses continuités marécageuses, et sous la forme de rivières avec leurs bassins hydrologiques.

---

## 17. Types de zones humides :

### a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

**Marine/côtière : A . B . C . D . E . F . G . H . I . J . K . Zk (a)**

**Continental: L . M . N . O . P . Q . R . Sp . Ss . Tp . Ts . U . Va . Vt . W . Xf . Xp . Y . Zg . Zk (b)**

**Artificielle : 1 . 2 . 3 . 4 . 5 . 6 . 7 . 8 . 9 . Zk (c)**

### b) dominance :

Enumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance ( par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

**A ; E ; F ; H ; J ; K ; M ; Xf ; N . O . P**

---

## 18. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar

Ce site comprend trois types d'habitat favorable au développement de la végétation :

- la mosaïque forêt-savane, caractéristique des milieux de refuge, et les forêts inondées des cuvettes alluviales qui représentent des zones d'alimentation des grands mammifères, notamment les éléphants (*Loxodonta africana*), les buffles (*Syncerus caffer*), les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) et deux espèces de Céphalophes, à savoir le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*) et le Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*), de même que le potamochère (*Potamochoerus porcus*) ;
- les forêts inondées des cuvettes alluviales, les dépressions cassantes des zones de ravinement constituent aussi des refuges ;
- les dépressions occupées par les lacs, avec des espèces d'eau de type pandanus, roseaux et nénuphars.

---

## 19. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/ communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici la liste taxonomique des espèces présents – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Sur le plan floristique, c'est le cortège des graminées dominées par *Pobeguinea arrecta*, *Rhynchelytrum neviglume*, *Ctenium newtonii*, en touffues plus ou moins espacées, se

réduisant à un peuplement presque monospécifique de *Panicum fluvicola*. Dans le domaine forestier, c'est l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) qui prédomine.

---

## 20. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici la liste taxonomique des espèces présents – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Quant à la faune, elle comprend une abondance de grands mammifères : éléphant (*Loxodonta africana*), gorilles (*Gorilla gorilla gorilla*), buffles (*Syncerus caffer*), chimpanzé (*Pan troglodytes*) en particulier. Le pélican blanc (*Pelecanus onocrotalus*) reste l'espèce prédominant de l'avifaune du site.

Des espèces exotiques telles que le zèbre Burchell (*Equus burchelli*), le poney (*Equus caballus*), le Gnou à la queue noire (*Connochaetes taurinus*), le Pécari (*Tayassu sp*) et le sanglier sauvage (*Sus scrofa*) sont également présentes dans le site.

---

## 21. Valeurs sociales et culturelles :

Par exemple production halieutique, forestière importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Etablir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio économiques actuelles.

Pour l'instant, ce site est utilisé comme réserve de faune, avec le statut de réserve présidentielle, et ce statut confère une interdiction totale d'exploitation et d'utilisation, même pour les droits d'usage coutumiers.

---

## 22. Régime foncier/propriété :

### a) dans le site Ramsar :

Dans le site de Wongha-Wonghé, le régime foncier est celui que lui confèrent les décrets n°385/MEF-DEF-CHPP, du 22 juillet 1967 portant réglementation intérieure de l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Wongha-Wonghé, et n° 882/PR, du 14 juillet 1972 érigeant l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Wongha-Wonghé en réserve présidentielle. Il s'agit d'une réserve qui est mise sous l'autorité du chef de l'Etat, pour laquelle la seule autorisation n'est délivrée que par lui ou par le guide qui dépend directement de lui.

### b) dans la région voisine :

Les dispositions citées ci-dessus concernent également les régions voisines.

---

## 23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau)

### a) dans le site Ramsar :

Dans le site, l'occupation du sol est strictement interdite ; cela confère à ce site un véritable potentiel en matière de conservation.

### b) dans la région voisine / le bassin versant

Dans la région, on compte de petits îlots de peuplement dont la plus grande concentration se trouve au village de Nyonié (moins de 50 hbts). Les autres villages sont cinq fois moins peuplés.

Sachant que toute activité est interdite sauf autorisation du président de la république, l'occupation du sol est marginale.

---

**24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :**

a) dans le site Ramsar :

Aucune activité sur le site. Toutes les activités se déroulent en dehors de la réserve.

b) dans la région voisine

Dans le voisinage du site, on peut indiquer la présence d'une société d'exploitation forestière. Par le passé, ce site constituait aussi une forte zone d'exploitation forestière.

A ce jour, les impacts sont encore relativement marginaux, étant donné que des études plus poussées n'ont pas encore permis de révéler les habitats qui auraient pu être dégradés par l'exploitation forestière.

---

**25. Mesures de conservation en vigueur :**

Enumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar ; les pratiques de gestion ; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Le site de Wongha-Wonghé étant érigé en réserve présidentielle depuis 1972, ce statut n'a pas changé jusqu'à ce jour (annexe 2).

---

**26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :**

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le site n'a pas encore fait l'objet de mesures autres que celles définies par les décrets contenus en annexes 2.

---

**27. Recherche scientifique en cours et équipements :**

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Aucune recherche scientifique officielle dans le site.

---

**28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP), relatives au site ou bénéfique au site :**

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Aucune mesure dans ce sens n'a été entreprise jusqu'à ce jour.

---

**29. Loisirs et tourisme actuel :**

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et / ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

La fréquentation est marginale sur le site et toute activité dans ce site est directement administrée par le guide. Par contre la périphérie est fréquentée pour le tourisme de vision, par les complexes Ekwata et Nyonié dont les principales attractions sont les découvertes et la vision des animaux, mais aussi la baignade sur la plage.

---

**30. Juridiction :**

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/ région et fonctionnelle/ sectorielle, par exemple ministère de l'agriculture/ ministère de l'environnement, etc.

Aujourd'hui, malgré la création en janvier 2006 du Ministère en charge des parcs nationaux, ce site est toujours sous la juridiction de la présidence de la république.

---

### **31. Autorité de gestion :**

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ce site a toujours été, depuis 1972, sous juridiction du Président de la république. On peut se référer au

Centre Gabonais de Promotion touristique (GABON TOUR),

622 avenue du colonel Parant:

B.P. 2085 Libreville (Gabon) ;

Tél : (241) 72 85 04 ; Fax : (241) 72 85 03 ;

email : gabontour@internetgabon.com.

---

### **32. Références bibliographiques :**

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué ( voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

---